

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 17 septembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le dix sept septembre à 19 Heures30 , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme LAUNAY Nathalie M.FAGET Alain, Adjoints  
M.DROUIN Christian, Mme DUVAL Séverine, M. COLLIGNON Michel, Mme FICHET Armelle, M.MILLORY Aurélien, M. LEGRAS Grégory

**ABSENT EXCUSE:**

M.LEPRINCE Bernard

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. LEGRAS Grégory

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

**BUDGET - Décision modificative -**

**Investissement :**

Article 21318: - 5 400.00

Article 2031 : + 5 400.00

**INDEMNITE DE CONSEIL -**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes l'indemnité de conseil pour l'année 2018 au taux de 100%

- Monsieur JAOUEN pour la période du 01/01/2018 au 30/04/2018

- Monsieur PAILLET pour la période du 01/05/2018 au 31/12/2018.

**CLETC -**

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne a transmis le rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 12 juin dernier.

L'évaluation des charges transférées concerne le transfert du périscolaire d'Angerville.

Ce rapport doit être approuvé par délibération par chaque commune de l'Agglo.

Les membres du Conseil Municipal, approuve , à l'unanimité, le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ( CLETC ) du 12 juin 2018.

## **TELEASSISTANCE -**

---

Depuis le 1er janvier 2002 le service " Essonne Assistance " est proposé par les services départementaux essonniers.

Le Département a décidé de prolonger la durée du marché téléassistance jusqu'au 6 octobre 2018 et demande aux communes de signer un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal, donne son accord et charge Monsieur le Maire à signer cet avenant afin de permettre aux administrés de bénéficier du service départemental " Essonne Assistance "

## **CONVENTIONS CIG -**

---

La convention avec le CIG confection des paies arrive à son terme.

Une nouvelle convention entre la collectivité et le Centre Interdépartemental de Gestion a été adressée sans aucune modification de la convention actuelle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement et charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

A compter du 25 mai 2018, un règlement général sur la protection des données ( RGPD ) au sein de la commune est obligatoire.

La commune de Saint-Hilaire a sollicité le CIG pour l'accompagner à la mise en place du règlement général sur la protection des données.

Une convention sera établie entre le CIG et la commune pour une durée de 3 ans.

Les Membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire de signer cette convention pour la mise en place du RGPD.

## **REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE ( REU )**

---

Au 1er janvier 2019, le répertoire électoral unique rentrera en vigueur et mettra fin à la révision annuelle des listes électorales.

Pour la gestion des listes électorales en 2019 et dans chaque commune une commission de contrôle doit être créée.

Madame FICHET Armelle, conseillère municipale est nommée pour siéger dans cette commission.

## **ENEDIS -**

---

La Société ENEDIS interviendra sur la commune pour la réalisation du branchement électrique sur le local fibre optique , travaux prévus dans la première quinzaine d'Octobre.

## **VERGERS PEDAGOGIQUES -**

---

Un projet lancé par le SIREDOM est en cours d'étude: création d'un verger pédagogique sur la commune de Saint-Hilaire .

Le SIREDOM prendra à sa charge la totalité de cette opération dans le cadre de la politique publique de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet projet.

## **DISPOSITIF " VOISINS VIGILANTS "**

---

Chacun a intérêt, quand il est absent, à voir son bien préservé.

Après de nombreux cambriolages sur la commune, Monsieur le Maire a décidé de mettre en place le dispositif " voisins vigilants "

Ce dispositif a pour vocation de rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance.

La procédure de ce dispositif est en cours et nous vous tiendrons informé de la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Stéphane DEMEULEMBESTER

